

Propositions pour dénouer la crise des emprunts variables, dits « emprunts toxiques » des Collectivités locales,

Entre 15 et 20 milliards d'euros d'emprunts toxiques à haut risque ont été contactés par environ 4000 Collectivités locales recensées. Suite aux fluctuations des valeurs des devises, les taux de certains de ces prêts ont pu grimper, ou sont susceptibles de grimper, en une année à 15, 20, 40 % (il n'y a souvent pas de limite)

- **L'audition des élus** (maires petites et grandes communes, directeur d'hôpitaux) : tous disent n'avoir jamais été informés de l'ampleur des risques pris, qu'ils ont fait confiance aux services compétents, aux cabinets de conseil, aux contrôle des services habilités de la Préfecture, qu'ils étaient pris à la gorge par la nécessité de faire des travaux d'équipement, que le désengagement de l'état (surtout pour les hôpitaux) a imposé de trouver de nouvelles sources de financement moins coûteuses . Un de ces responsables (Mr Alfieri, l'adjoint aux finances de la Ville de St Etienne) reconnaît quand même qu'il s'est aperçu sur la fin (à la veille des élections de 2008) qu'il avait affaire à des "banquiers escroc".

- l'audition des banquiers, essentiellement Dexia, - il me semble que ce ne sont pas des responsables de haut niveau qui sont venus témoigner- disent qu'ils ne font que proposer des réponses "sur mesure" aux demandes pressantes des élus, que le personnel technique était en mesure de comprendre la portée des contrats signés, que la rémunération des banquiers sur ces contrats étaient bien modestes - ce que semble contester le président Bartolone PS de la commission et son assesseur Jean-Pierre George, UMP -, que les élus voulaient souvent sortir d'emprunts à taux fixes jugés trop élevés.

- **L'audition des "contrôleurs"** (le préfet de la Loire Michel Morin, le TPG) est renversante : "Même si nous avons pu voir ces contrats, nos collaborateurs n'étant pas formés, ils auraient été bien incapables de les déchiffrer". Or la Cour Régionale des Comptes avait depuis longtemps lancé des avertissements, certains banquiers avaient même fait des mises en garde sur les risques.

- L'audition du représentant du gouvernement -ministre des Collectivités- est à l'unisson: pas question que l'état intervienne de façon systématique (par ex sous forme d'une structure de défaisance). Il se retranche derrière le principe d'indépendance et de responsabilité des Collectivités locales : c'est aux élus de ces Collectivités et aux représentants des hôpitaux de renégocier avec les banquiers, avec l'aide du médiateur désigné, l'inspecteur des finances Gissler. Pas question non plus de voter une loi interdisant les emprunts toxiques - les élus y compris UMP dénoncent l'insuffisance de la Charte Gissler qui se contente de classer ces emprunts en catégories plus ou moins toxiques-

Comme il fallait s'y attendre les 4 groupes de responsables des emprunts toxiques se renvoient la balle.

Pourtant la responsabilité des quatre est avérée, plus ou moins suivant le degré de notoriété des protagonistes :

- les Banquiers ont visiblement triché, ces emprunts sont des escroqueries, déjà dans les termes . Ex : nom d'un crédit « TOFIX » pour un prêt à taux essentiellement variable. Dexia a joué sur son rôle de « conseil désintéressé » ou considéré comme tel par les élus. Les Banquiers n'ont jamais informé un élu que les taux pouvaient grimper à 40 % !

Les élus, ceux des grandes municipalités surtout, ont fait voter en CM (2002-2003 pour St Etienne)

des dispositions leur permettant de négocier en toute liberté des emprunts interdits par le Code des Collectivités (interdiction de spéculation). Ces élus ont visiblement voulu reporter des augmentations d'impôts après des échéance électorales. Certains de ces élus continuent à assumer des responsabilités importantes...

Les services de contrôle de l'Etat reconnaissent ne pas avoir fait leur travail et surtout de n'en avoir pas la compétence. A quoi donc servent les Préfets et les TPG s'ils sont incompétents sur des sujets aussi essentiels ?

L'Etat a laissé pourrir la situation. Depuis fin 2007 il est au courant de la mise en danger de certaines Collectivités. Un consultant auprès des Collectivités, Michel Klopfer assure qu'il a tiré la sonnette d'alarme auprès des services de l'Etat en ... 2004, juste avant que les escroqueries prennent une ampleur catastrophique. Le refus de l'Etat de traiter autoritairement la situation de façon centralisée oblige à multiplier les procédures judiciaires à l'encontre des banques (plusieurs milliers...). Cette méthode est quasiment impossible pour les petites structures qui n'ont pas les moyens humains pour se défendre face aux mastodontes de la finance. Le refus de légiférer montre la faiblesse voulue de l'état dans ce genre de conflit et donc sa volonté de s'inscrire dans une démarche ultra-libérale.

Autre commentaire : certains responsables politiques mettent à profit cet endettement catastrophique pour accuser l'excès de dépense publique des Collectivités au cours de la dernière décennie, en omettant de rappeler la baisse des recettes. Si on peut contester le choix de certaines Collectivités en matière d'équipement et concéder que des dépenses somptuaires et/ou inutiles ont effectivement eu lieu, on peut aussi regretter que des besoins élémentaires n'ont pas été satisfaits. Il est vraisemblable que des cabinets conseils en tout genre, des entreprises de travaux publics ont bien trouvé leur compte dans cet endettement parfois injustifié et si sûr...

Il conviendrait aussi de savoir où aboutiraient les énormes intérêts réclamés par les Banques si les Collectivités acceptaient de les payer... Une hypothèse serait que les formules complexes qui définissent ces taux sont destinés à **protéger** les Banques, pas forcément celles qui ont négocié les emprunts mais leurs « contreparties », des variations importantes des cours des devises (par exemple Franc suisse contre Euro ou Livre sterling...) susceptibles « d'impacter leurs bilans. **Les Banquiers ont donc peut-être fait jouer aux Collectivités, à leur insu, le rôle d'assurance contre ces risques.** Là serait le sens de l'escroquerie qui se cache derrière les contreparties évoquées par les banquiers interrogés. Curieusement cette question de la signification des formules permettant le calcul des taux d'intérêt n'a jamais été posée à ma connaissance au cours des auditions de la Commission d'enquête.

Si la multiplicité des acteurs qui sont intervenus dans ce qui a toutes les apparences d'une escroquerie, rend difficile un procès pour déterminer les degrés de culpabilité, l'impunité dont bénéficient les principaux responsables - il y a ça et là des soupçons de corruption- et surtout l'absence d'interdiction légale à l'avenir des pratiques utilisées par les financiers dans les montages

des emprunts toxiques, font redouter que demain de nouveaux montages catastrophiques pour les finances des Collectivités, voire des particuliers ou des entreprises, ne provoquent une nouvelle grave crise d'endettement.

La situation a quand même connu un développement positif ces derniers mois: Un tribunal a donné raison à la municipalité de St Etienne de refuser de payer les intérêts d'un emprunt auprès de Royal Bank Of Scotland, au motif qu'il s'agissait vraisemblablement d'un prêt spéculatif, donc illégal.

Nos revendications en tant que citoyens, contribuables, usagers des services publics et militants associatifs peuvent se résumer dans les trois points principaux :

- Nous proposons la création d'une **banque publique socialement responsable**, au moins pour le financement des Collectivités locales. Cela veut dire que cette banque considérerait les finances publiques comme un « Bien Commun » et non comme source de profit et de pouvoir octroyé à quelques hauts dirigeants, et qu'elle ferait preuve de transparence dans sa gestion.
- Nous proposons la mise en place d'un **contrôle citoyen pour s'assurer de la légalité et de l'opportunité des financements publics**. On peut imaginer que comme dans d'autres domaines de la société, par exemple celui qui concerne l'appréciation de la dangerosité de nouveaux médicaments, l'état confie le contrôle à des spécialistes issus du même milieu que les fournisseurs, de crédit comme de médicament. Ces experts sont soumis à la pression de lobbies, se trouvent parfois en position de conflit d'intérêt, considèrent souvent des tâches de contrôle peu valorisantes, et se trouvent très éloignés des préoccupations des citoyens ordinaires, ce qui rend illusoire le contrôle qu'ils peuvent exercer dans les instances officielles. Nous demandons donc la mise en place d'un contrôle où figurent des citoyens tirés au sort, volontaires et formés dans les conditions qui leur donnent une expertise suffisante. On pourrait s'inspirer pour cela des propositions de « conventions citoyennes » imaginées par des chercheurs regroupés au sein de la « Fondation Sciences citoyennes » ([site sciencescitoyennes.org](http://site.sciencescitoyennes.org))
- Enfin pour résoudre la crise non résolue des emprunts toxiques en cours, nous demandons à l'Etat d'imposer aux Banques une renégociation de ces emprunts pour les Collectivités, sur des bases saines dont l'état pourrait fixer le cadre, interdisant les exigences insensées en terme de taux d'intérêt, de condition de rachat, ou de durée de l'emprunt, que cherchent à obtenir certaines des Banques concernées. Un « pôle d'assistance » est actuellement proposé aux 4000 collectivités qui souhaiteraient renégocier les emprunts. La mise en place de ce pôle paraît bien dérisoire et disproportionné face à l'ampleur des conflits présents et à venir. Une disposition légale semble possible d'après les propos du Président de la Commission d'enquête parlementaire : « il s'agit de faire voter une loi rétroactive pour interdire les prêts les plus toxiques... Il est tout à fait possible de le faire en invoquant l'intérêt public. Dans ce cas, les produits seraient annulés par la loi et les collectivités n'auraient à payer que des taux d'intérêt capés ».

Nous pourrions par exemple demander aux candidats aux prochaines élections législatives s'ils sont prêts à s'engager pour promouvoir des lois sur chacun de ces trois points.

Robert Bardel.